

YOU CAN SING !

CONDITIONS DE PARTICIPATION

I. Organisateur de You Can Sing

L'organisateur de You Can Sing et de son appel à candidatures est le CMA – Établissement public Centre de Musiques Amplifiées Rockhal, par l'intermédiaire de son département Rocklab (5, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch/Alzette). Le projet est organisé avec le soutien financier de Raiffeisen.

II. Conditions d'admissibilité

1. Toute personne âgée de 10 à 16 ans qui réside au Luxembourg ou possède la nationalité luxembourgeoise, et qui remplit les présentes conditions de participation, peut participer à l'appel à candidatures susmentionné.
2. L'organisateur se réserve le droit de vérifier ces informations en demandant un justificatif valable.
3. Tou·te·s les candidat·e·s étant âgé·e·s de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement de leur(s) représentant(s) légal(aux) pour participer. Le(s) représentant(s) légal(aux) doi(ven)t accepter les présentes conditions de participation et fournir ses/leurs coordonnées, y compris une adresse e-mail et un numéro de téléphone, à des fins de communication. L'organisateur peut à tout moment demander une preuve écrite de ce consentement.
4. L'organisateur peut exclure un·e candidat·e de l'appel à candidatures à tout moment en cas de non-respect des présentes conditions de participation.

III. Début et fin de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures commence le 22 octobre 2026 et se termine le 9 novembre 2026.

Pour que la candidature soit valable, toutes les conditions de participation doivent être remplies à la date limite de candidature.

IV. Conditions de participation

- a) Pour participer à l'appel à candidatures, le ou la candidat·e et son/ses représentant(s) légal(aux) doivent : Remplir le formulaire de candidature en ligne et accepter les présentes conditions de participation ainsi que le Code de conduite du Rocklab. Les



données suivantes doivent être fournies : le nom, le prénom, la date de naissance, le lieu de résidence, l'adresse de résidence, le pays de résidence et la nationalité du ou de la candidat·e, ainsi que le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du ou des représentant(s) légal(aux). Les données personnelles collectées seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement à des fins d'identification et de contact.

- b) Soumettre une vidéo montrant le ou la candidat·e en train de chanter en live une chanson de son choix. La vidéo peut être enregistrée avec un téléphone portable et doit être déposée (250 Mo max.) via ce lien : [Inscription ici](#). La vidéo ne sera ni publiée ni partagée en ligne et sera accessible uniquement à l'organisateur et au comité de sélection. La chanson choisie doit être disponible en version playback / karaoké de haute qualité, qui sera utilisée lors de la performance live.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte.

V. Procédure de sélection, répétitions, show et prix

- a) Les candidatures recevables reçues au plus tard le 9 novembre 2026 seront examinées par un comité de sélection composé de musicien·ne·s et de professionnel·le·s du secteur musical. Le comité de sélection choisira 16 chanteurs et chanteuses qui se produiront lors du show final, qui aura lieu le 9 janvier 2027 à la Rockhal.

Le Rocklab informera les candidat·e·s sélectionné·e·s en novembre 2026, à l'adresse indiquée dans le formulaire de candidature.

Les participant·e·s sélectionné·e·s s'engagent à se produire lors du show You Can Sing le 9 janvier 2027.

- b) Avant le show, les participant·e·s sélectionné·e·s seront accompagné·e·s et coaché·e·s par TALI, Laura Thorn et Eva Marija, gagnantes du Luxembourg Song Contest 2024, 2025 et 2026, ainsi que par EDSUN. Les candidat·e·s doivent confirmer leur disponibilité aux dates obligatoires suivantes :
 - Samedi 12 décembre 2026 : coaching scénique avec EDSUN
 - Dimanche 20 décembre 2026 : coaching vocal avec Laura Thorn

- Samedi 2 janvier 2027 : répétitions vocales et scéniques avec TALI, EDSUN et Eva Marija
 - Vendredi 8 janvier 2027 : répétition générale
 - Samedi 9 janvier 2027 : show final et sélection des lauréat·e·s du programme de coaching qui suivra l'événement (voir point d)
- c) Lors du show final du 9 janvier 2027, un jury composé de partenaires du projet et de musicien·ne·s professionnel·le·s sélectionnera un·e ou plusieurs participant·e·s pour un programme d'accompagnement et de coaching vocal. Ce programme aura lieu au Rocklab après le show final et est organisé avec le soutien financier de Raiffeisen.

En acceptant les présentes conditions de participation, le ou la participant·e et son ou ses représentant(s) légal(aux) acceptent que, si le ou la participant·e est sélectionné·e par le jury, il ou elle participe à l'intégralité du programme d'accompagnement et de coaching vocal.

- d) Les décisions du jury et du comité de sélection sont définitives.

VI. Obligations légales du ou de la participant·e

1. Le ou la candidat·e et son ou ses représentant(s) légal(aux) sont seuls responsables du contenu envoyé dans le cadre de la participation.
2. Le ou la candidat·e s'engage à se comporter de manière respectueuse en toutes circonstances envers tout le monde, en particulier envers les employé·e·s et collaborateurs·rices du Centre de Musiques Amplifiées, les coachs et les autres participant·e·s. Cela s'applique dans les locaux du CMA comme ailleurs, y compris en ligne. Le ou la participant·e s'abstient donc de tout propos contraire à l'ordre public, en particulier de tout propos considéré comme discriminatoire, offensant, xénophobe, harcelant, homophobe ou sexiste. Le non-respect de ce code de conduite entraînera la fin de la participation à You Can Sing.
3. L'organisateur se réserve le droit de refuser des contributions, sans avoir à se justifier, si celles-ci peuvent être considérées comme discriminatoires, offensantes, xénophobes, harcelantes, homophobes ou sexistes.

VII. Droit à l'image, diffusion, données

1. Le(s) représentant(s) légal(aux) doi(ven)t donner son/leur consentement parental pour l'utilisation des images et enregistrements réalisés pendant l'événement. En cas de

sélection, un formulaire d'autorisation parentale et de droit à l'image lui/leur sera envoyé avant la première répétition.

2. Le CMA respectera tous les droits, en particulier les droits moraux, des ayants droit liés aux œuvres sonores et musicales filmées et enregistrées, en tant que droits incessibles, inaliénables et imprescriptibles.
3. Aux fins de la réalisation du projet, le CMA traitera les données énumérées à la section **IV.a** ainsi que la vidéo de candidature. Le ou la participant-e et son ou ses représentant(s) légal(aux) disposent d'un droit d'accès à leurs données, ainsi que d'un droit de rectification en cas d'erreur matérielle.

VIII. Dispositions finales

1. La participation à l'appel à candidatures et au show est gratuite pour le ou la participant-e.
2. L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment la procédure de candidature et les présentes conditions de participation, de prolonger ou de raccourcir le délai, ou de mettre fin à l'appel à candidatures sans préavis ni justification.